

BENOIT HAMON

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 26 février 2013 N° 431

Viande de cheval : Benoît HAMON fait le point sur la mise sous surveillance renforcée des filières « viande et poisson »

A la suite des éléments révélés par l'enquête relative à la viande de cheval, Benoît HAMON, ministre délégué chargé de la consommation, a placé les filières « viande et poisson » sous surveillance renforcée des services de l'Etat pour toute l'année 2013.

En conséquence, deux types de contrôles sont mis en œuvre par la DGCCRF :

- Des contrôles ciblés, programmés sur toute l'année 2013 sur l'ensemble des circuits de commercialisation ;
- Les contrôles visant, d'une part, à s'assurer de la réalité des retraits des produits concernés par le circuit « Spanghero », et d'autre part, à prélever de manière aléatoire des produits préparés à base de bœuf en dehors de ce circuit de commercialisation.

Depuis le 14 février, près de 4.000 visites ont eu lieu pour constater que tous les plats litigieux ont été retirés du marché, et près d'une quarantaine de prélèvements pour test ADN ont été opérés. Les analyses ADN des prélèvements sont en cours.

L'action volontariste du gouvernement a incité les acteurs de la filière à mener rapidement leurs propres contrôles et audits internes. C'est dans ce contexte que l'entreprise William Saurin, opérant sous licence pour la société Panzani, a constaté la présence de viande de cheval dans sa production de raviolis. Les agents de la DGCCRF enquêtent sur cette nouvelle affaire de substitution de viande de cheval à la place de viande de bœuf.

Cabinet de Benoît HAMON – Anne-Sophie DE FAUCIGNY: 01 53 18 41 04 Contact presse DGCCRF Marie TAILLARD: tél: 01 44 97 23 91 - communication@dgccrf.finances.gouv.fr

